

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Approfondissement de la démarche clinique du nouveau-né à l'adolescent

Raisonner et adapter l'intervention du nouveau-né à l'adolescent

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.3002.F.26

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2026-2027

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☐ Rôle de collaborateur-trice**Compétences principales** (Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

Rôle expert-e

- **A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- **A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- **A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- **A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- **A6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.

Rôle de communicateur-trice

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.
- **B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- **B3** Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats d'intervention.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.
- **E3** Elles appliquent les compétences de consultation et d'autonomisation (Empowerment) pour modifier à court et à long terme le comportement de différents individus et groupes d'individus en matière de mouvement et d'activité.
- **E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Acquérir les connaissances fondamentales en physiologie et physiopathologie, ainsi que les traitements médico-chirurgicaux et examens complémentaires en lien avec les pathologies du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.
- Adapter la démarche de raisonnement clinique à la population ciblée par le module (examen subjectif, objectif, diagnostic physiothérapeutique, objectif de traitement et réévaluation).
- Déterminer les interventions physiothérapeutiques en lien avec le raisonnement clinique en lien avec les pathologies et âges spécifiques.
- Appliquer et adapter les interventions dont les techniques de facilitation à l'âge et à la problématique de l'enfant
- Identifier les éléments d'une communication verbale et non-verbale adéquate avec le patient, les proches aidants et l'équipe interdisciplinaire.
- Analyser et tenir compte des éléments bio-psycho-sociaux influençant les problématiques de l'enfant
- Intégrer les recommandations de prévention et de promotion de la santé dans le quotidien et la vision à long terme de la prise en charge de l'enfant

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Fondements et savoirs : MSQ (scoliose, fracture, PBVE, Perthes, plagio/torticollis, Maladie de Sever, Osgood, arthrite juvénile idiopathique, ...), SYSINT (Asthme, mucoviscidose, bronchiolite, obésité et diabète, cardiologie pédiatrique), NMS (prématurés, paralysie cérébrale, développement psychomoteur, plexus, syndromes, lésés médullaires et spina bifida, épilepsie, myopathie, amyotrophie spinale), soins palliatifs pédiatriques, réadaptation de l'enfant et de l'adolescent, spécificité de l'enfant
- Evaluations : développement psychomoteur typique et atypique, analyse de mouvement, évaluation orthopédique, respiratoire, neurologique
- Interventions : particularité de la prise en charge du bébé et de l'enfant, facilitations, physiothérapie respiratoire
- Raisonnement clinique : situations emblématiques dans les différents secteurs
- Recherche/approche réflexive de la pratique : guidelines pour les études scientifiques
- Outils et innovation technologiques :
- Préventions et ETP : prise en charge de la surcharge pondérale, activité physique adaptée, vision de la prise en charge à long terme
- Relations et communication : enseignement d'exercices, communication avec les parents, enseignement des exercices et des mouvements, transmission de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☐ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☐ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 2)
- Un examen oral en groupe constitué de deux notes : groupe et individuelle (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)

La validation du module repose sur :

- l'obtention d'une moyenne pondérée suffisante des évaluations A et B, attribuant une note au module allant de E à A ;
- l'obtention d'une note égale ou supérieure à 3.0 à chacune des évaluations A et B.

Si la moyenne pondérée est supérieure ou égale à 4.0 et qu'aucune évaluation n'est inférieure à 3.0, le module est validé.

Si la moyenne pondérée est inférieure à 3.5, la note F est attribuée au module.

Si une des évaluations (A et/ou B) obtient une note inférieure à 3.0, le module est évalué à F, indépendamment de la moyenne obtenue

- **Période :** semaines 6-7 de l'année civile 2027

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des exigences et des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Modalités :

- les parties du module ayant obtenu une note entre 3.0 et 3.9 font l'objet d'une remédiation
- si l'examen écrit (A) est insuffisant, un examen complémentaire écrit sera demandé
- si l'examen oral (B) est insuffisant, un examen complémentaire oral sera demandé

La remédiation peut porter sur l'ensemble des contenus, compétences et objectifs d'apprentissage du module.

- **Période** : semaines 35 et 36 de l'année civile 2027.
 - En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
 - En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Sibyl Szedressy

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 14 septembre 2026 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière